



## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 16 février 2023

*Direction du Secrétariat corporatif*

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 06122.05.0781

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès citée en rubrique.

En réponse à la 1<sup>re</sup> question du quatrième point de votre demande, nous vous référons aux rapports annuels de la Société, notamment à la section *Revue financière*, que vous trouverez au [Centre de documentation – La Société – Loto-Québec \(lotoquebec.com\)](http://lotoquebec.com).

Quant aux autres informations demandées, nous ne pouvons pas vous y donner accès car il s'agit de données de nature commerciale, traitées de façon confidentielle par la Société et visées par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec